

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, IAS, Agents ou négociateurs immobiliers désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

FORMATION SUR LES SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif :

- Appréhender les principes et le fonctionnement d'une société civile immobilière.
- Maîtriser les différentes facettes de la société civile comme outil de gestion patrimoniale privé ou professionnel.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les SCI comme technique patrimoniale afin de conseiller les clients

PROGRAMME

Partie 1 – La rédaction des statuts, la tenue d'une comptabilité au quotidien d'une société civile immobilière:

- Choix du régime fiscal : enjeux de la transparence fiscale ou de l'option I.S.
- Le gérant : modalités de nomination
- Étendue des pouvoirs
- Obligations et responsabilités
- Les associés : droits et responsabilités des associés,
- La répartition des pouvoirs entre usufruitier et nu-propriétaire
- Arbitrage entre capital faible et élevé : avantages et inconvénients
- Les comptes courants associés
- Comment écarter les personnes indésirables par la rédaction de clauses d'agrément

Partie 2 – Les indications patrimoniales de la création d'une société civile immobilière

- Transmettre un patrimoine
- Concubins et Pacsés
- SCI et habitation principale
- SCI et biens professionnels
- Alternative à l'indivision

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

- Se protéger mutuellement
- Favoriser un héritier
- Bail à construction
- Investissement locatif

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 par mail
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

SCI
7 HEURES



LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION